

REPUBLICQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

Envoyé en Préfecture le 03/06/21
Reçu en Préfecture le 03/06/21
Affiché le 03/06/21
IB = 056 - 215601345 - 2021 - 0603 - 1016 - AU

Département du Morbihan
Arrondissement de PONTIVY
Canton de PLOERMEL
Commune de MOHON

Décision numéro 21/2021 du 3 juin 2021

OBJET : PASSATION D'UN CONTRAT DE SERVICE AVEC ADC BREIZH de MAURON POUR LA CONFECTION D'UNE CAGE GRILLAGEE POUR L'ATELIER MUNICIPAL

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 13 juillet 2020 déléguant au Maire toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants dans la limite de 20 000 euros HT,

Compte-tenu de la nécessité d'installer une cage grillagée pour la mise en sécurité des matériels entreposés à l'atelier municipal,

Vu la proposition de la société ADC BREIZH de Mauron,

DECIDE :

ARTICLE 1er : Il est passé le 3 juin 2021 un contrat de service avec la société ADC BREIZH de Mauron la fabrication d'une cage grillagée au prix de 2 400 euros HT.

Fait à MOHON le 3 juin 2021

Le Maire,
Francis MAHIEUX

Le Conseil Municipal sera informé à la prochaine séance